

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 26 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
9	Jeu.	s. Pierre.	Mauroux.	☉ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir.
10	Vend.	s. Agathon.	Belfort, Boulv., Castelfranc, Lascabane, Cajarc, St-Chamarand.	☽ P. L. le 14, à 5 h. 13' du soir.
11	Sam.	s. Hygin.		☽ D. Q. le 21, à 2 h. 26' du soir.
				☽ N. L. le 28, à 4 h. 59' du soir.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.
 M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.
 L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURTIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou	7 h. du m.
	Castelnau-Montrâtier	7 h. du m.
10 heures du soir	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 4 janvier 1862.

BULLETIN

Le *Moniteur* rend compte des visites officielles du jour de l'an.

A la réception du corps diplomatique, l'Empereur a exprimé l'espoir que l'année 1862 sera plus heureuse que la précédente pour les rois et pour les peuples.

Au Sénat, l'Empereur a dit qu'il comptait sur ce grand corps politique pour l'aider à perfectionner la Constitution.

Au Corps législatif, l'Empereur a dit que les modifications nouvellement apportées à la Constitution, prouvent la confiance de S. M. dans les lumières et le patriotisme des députés.

En recevant le Clergé, l'Empereur a dit : « Le Clergé français, si éminent par sa piété et ses vertus, qui sait qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, peut compter sur ma protection et ma vive sympathie. »

Les journaux de Turin n'annoncent aucune nouvelle importante. Le cabinet semble toujours être à la veille d'un changement; mais en présence des difficultés qui surgissent de toute part, la formation d'un nouveau ministère paraît bien difficile.

Rien n'a encore transpiré sur l'allocution du dernier consistoire, tenu le 23. On croit cependant que le St-Père s'est exprimé avec sympathie à l'égard du clergé de Pologne; qu'il a fait des allusions à la situation du concordat autrichien et témoigné sa douleur pontificale relativement au Portugal.

On assure que la Constitution de février ne sera pas imposée en Hongrie. L'empereur aurait décidé dans la dernière conférence des ministres de laisser ce pays se renfermer sur le terrain du

diplôme du 20 octobre. A cette condition, le chancelier de Hongrie continuerait ses fonctions.

Les procédés du gouvernement russe, en Pologne, sont moins rigoureux. Des lettres de Varsovie du 1^{er} janvier, font espérer que l'état de siège sera bientôt levé. — Une forte somme aurait été donnée par l'Empereur pour être distribuée aux pauvres de Varsovie, sans différence de religion. On parle également à Varsovie de l'intention qu'a l'Empereur de venir dans cette ville.

« Les feuilles anglaises, dit *Le Temps*, continuent à ne pas partager les entraînements de nos journaux belliqueux. Le sentiment des dangers et des désastres qu'une guerre entre l'Angleterre et l'Amérique comporterait fatalement, s'étend et s'affermir de l'un et de l'autre côté de l'Atlantique. »

« Et, par une coïncidence significative, les écrivains anglais et américains empruntent aux mêmes craintes une sagesse commune. Chacun des deux adversaires se refuse également à croire aux colères désespérées de l'autre. Histoire toujours semblable et toujours oubliée des querelles qui commencent par un malentendu et finissent par un duel à mort! L'expérience de chaque jour apprend aussi que ces malheurs, si faciles à éviter, ont été dus plus d'une fois au zèle intempestif des témoins. »

Fuad Pacha est enfin arrivé à Constantinople. La confiance qu'il inspire lui a valu la réception la plus brillante. Il est considéré comme le seul sauveur de la Turquie. A Dieu plaise que ce grand personnage soit assez heureux pour réaliser les espérances de son pays.

A. LAYTOU.

Réceptions du 1^{er} janvier.

Leurs Majestés ont reçu, le premier janvier :

A onze heures et demie du matin, les hommages de LL. AA. II. Monseigneur le prince Napoléon, Madame la princesse Marie-Clotilde Napoléon et Madame la princesse Mathilde; de LL. AA. Mgr le prince Louis-Lucien Bonaparte, Madame la princesse Anna Murat; de LL. AA. Mgr le prince et Madame la princesse Joachim Murat, Mgr le prince et Madame la princesse Napoléon-Charles Bonaparte.

Après les réceptions ordinaires et après la messe, Leurs Majestés et le Prince impérial se sont retirés dans leurs appartements.

A une heure, l'Empereur s'est rendu dans la salle du Trône.

Le cortège de l'Empereur était composé comme celui du matin pour se rendre à la chapelle.

Dans la salle du Trône était réuni le corps diplomatique étranger, rangé d'avance autour du trône. La droite appuyée à la cheminée, par les soins d'un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs.

L'Empereur a passé devant le cercle du corps diplomatique, dont les membres lui ont été présentés par le grand maître des cérémonies.

Le comte Kisseleff, ambassadeur de l'empereur de Russie, le plus ancien des ambassadeurs accrédités près la cour des Tuileries (lord Cowley étant absent) a offert, en ces termes, à l'empereur, les vœux du corps diplomatique.

« Sire, les membres du corps diplomatique, réunis ici, ont l'honneur d'offrir, à Votre Majesté, par mon organe, l'expression de leurs hommages respectueux, à l'occasion du nouvel an. »

« Le corps diplomatique, Sire, est toujours heureux de pouvoir renouveler ses vœux pour le bonheur de Votre Majesté et pour celui de son auguste famille. »

L'Empereur a répondu en ces termes :
 « L'année qui vient de s'écouler a été funeste

par des commotions sur plusieurs points, et par des malheurs arrivés aux familles royales.

« J'espère que la nouvelle année sera plus heureuse pour les princes et pour les peuples. »

L'Empereur s'est ensuite placé sur le Trône, ayant auprès de lui, à sa droite, S. A. I. Monseigneur le prince Napoléon, S. A. Mgr le prince Joachim Murat.

A sa gauche, S. A. Mgr le prince Louis-Lucien Bonaparte, S. A. Mgr le prince Napoléon-Charles Bonaparte.

S. Exc., le président du Sénat, a adressé à Sa Majesté les paroles suivantes :

« Sire, le Sénat vient offrir à Votre Majesté ses hommages empressés. Après une période de dix années heureusement traversées, 1862 ouvre une période nouvelle, puisse-t-elle ajouter à la prospérité de la France, aux satisfactions de l'Empereur et à la grandeur de l'empire! Ce sont là les vœux les plus ardents du Sénat dont Votre Majesté connaît le ferme dévouement, et qui, dans ses augures de bonheur ne sépare pas de l'Empereur l'Impératrice et le Prince impérial. »

L'Empereur a répondu :

« Je reçois toujours avec plaisir de la part du Sénat les assurances de dévouement dont vous êtes l'interprète, et je compte sur lui pour m'aider à perfectionner la Constitution, tout en maintenant intactes les bases fondamentales sur lesquelles elle repose. »

Le Corps législatif s'est présenté après le Sénat, et son président s'est exprimé en ces termes :

Sire, je viens au nom du Corps législatif apporter à l'Empereur l'expression de son dévouement sincère et ses vœux pour la prolongation de ses jours. Il forme les mêmes vœux pour Sa Majesté l'Impératrice et pour le Prince impérial. Le Corps législatif sait que le bonheur de la France est entièrement lié à celui de la famille impériale. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 1^{er} janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 16.

CHAPITRE VII. (Suite.)

TERRIBLES RÉVÉLATIONS.

Elle avait beau se dire que c'était folie à elle de s'effrayer, que tout à l'heure peut-être elle rirait de ses terreurs; elle avait peur sans savoir de quoi, et quand Emilie parut devant elle, elle ne put retenir un cri.

La baronne, qui paraissait en proie à une violente agitation, l'étreignit dans ses bras et la considéra en silence, d'un oeil qu'elle essayait de rendre triste, mais qui lançait, malgré elle, de sombres regards. Gabrielle frissonna, se dégagea vivement et voulut entraîner Emilie vers le château.

« Non, non, dit la baronne; si j'ai demandé à vous entretenir en tête à tête, c'est que les choses que j'ai à vous dire ne doivent être entendues que de vous seules. »

« Mon Dieu, de quoi s'agit-il dont? Cet air grave, ce ton solennel... »

« Vous tremblez, pauvre enfant, hélas! que ne puis-je vous rassurer! »

(*) La reproduction est interdite.

— Emilie, vous avez quelque malheur à m'apprendre.

— J'ai une terrible confiance à vous faire; l'amitié impose parfois des devoirs bien cruels. Préparez tout votre courage et demandez à Dieu qu'il vous soutienne, car je vais vous déchirer le cœur. »

Gabrielle joignit les mains par un mouvement involontaire, et son regard suppliant implora la compassion de la baronne.

« Je vous entends, ma pauvre amie, reprit cette dernière d'un ton douloureux. Mais impossible de vous épargner ce chagrin. J'ai bien souffert et bien combattu avant de me décider à cette démarche, et soyez sûre que, s'il n'y allait pas de votre intérêt le plus cher, de votre bonheur, je ne l'aurais point entreprise. Vous concevez tout à l'heure ce qu'il m'en coûte de venir encore à Ternour après tout ce que je sais, et pourquoi je ne puis plus mettre le pied au château. »

— Que savez-vous? que vous a-t-on dit sur notre compte, sur la marquise, sur... René?

— Une illusion m'était chère, on vient de la détruire, et me voilà contrainte de vous enlever à mon tour les vôtres.

— Viendriez-vous m'apprendre que René ne m'aime plus, qu'il ne m'épousera pas? s'écria Gabrielle en pâlisant.

— Non, ce n'est pas cela qui m'amène, répondit M^{me} de Sombrelle avec un étrange sourire.

— A la bonne heure! car je ne vous aurais pas crue, je sais bien qu'il m'aime toujours, j'en ai encore eu la preuve aujourd'hui. »

Le visage rayonnant de Gabrielle irrita chez la baronne le féroce désir de torturer cette pauvre enfant, qui soupçonnait si peu quelle imprudence elle commettait en avouant son bonheur avec tant d'ingénuité.

« Il vous aime, dites-vous, reprit Emilie en soupirant. Et vous croyez dans votre innocence que vous êtes son premier amour? »

— Il me le dit, pourquoi en douterais-je?

— Parce qu'en ces matières-là, il ne faut jamais croire aveuglément ces messieurs.

— Après cela, que m'importe? Je ne suis pas jalouse du passé; pourvu qu'il me reste fidèle, je n'irai point lui demander compte de quelque ancien caprice.

— Ah! murmura Emilie comme plongée dans ses réflexions et se parlant à elle-même, plutôt à Dieu que ce n'eût été qu'un caprice! il n'aurait point produit de si déplorables effets!

— Au nom du Ciel, que voulez-vous dire? Votre ambiguïté me met au supplice; parlez franchement; René avait-il eu quelque passion avant de me connaître?

— Oui.

— Connaissez-vous celle qu'il a aimée?

— Si je la connais!

— Qui est-ce?

— Votre amie.

— Quoi! Emilie, serait-ce... »

Elle s'interrompit, n'osant achever.

« Oui, c'est moi, dit la baronne d'une voix étouffée. »

— Vous!... vous!... s'écria Gabrielle, lâchant

tout à coup les mains d'Emilie, qu'elle avait prises dans les siennes depuis quelques instants. M^{me} de Sombrelle les porta à son visage et le tint caché plusieurs minutes, dans l'attitude de l'accablement le plus profond.

« Et vous ne m'en disiez rien! » reprit bientôt Gabrielle d'un ton de reproche.

— A quoi bon? J'espérais que vous le guéririez, qu'il m'oublierait grâce à vous, et je ne voulais point troubler votre bonheur et m'exposer à perdre votre amitié, qui m'est si précieuse.

— Alors, pourquoi cette révélation aujourd'hui? Votre espoir ne s'est donc pas réalisé? Vous pensez donc que René vous aime encore?

— Je voudrais pouvoir en douter. — Mais calmez-vous, ma chère Gabrielle, et répondez-moi sans détours, c'est nécessaire. Le marquis a été fou, n'est-ce pas? Et bien, en quoi consistait sa folie? Que disait-il dans ses accès de démence?

— Oh! il ne parlait pas de vous, madame, répliqua vivement Gabrielle.

— Je vous demande ce qu'il disait, reprit la baronne avec froideur.

— Il s'accusait d'être le meurtrier de son ami; on eût dit, à l'entendre, qu'il avait assassiné le baron.

— La vérité parle souvent par la bouche des fous, dit la baronne d'une voix sombre.

— La vérité? répéta Gabrielle avec un cri de terreur.

— Le remords la lui arrachait; le remords seul avait égaré sa raison.

L'Empereur a répondu :

« Je suis fort sensible aux vœux que vous venez de m'exprimer. Le Corps législatif verra, je l'espère, dans les modifications que j'ai introduites dans la Constitution une nouvelle preuve de mon entière confiance dans ses lumières comme dans son patriotisme. »

Après le Corps législatif, ont été présentés à l'Empereur : le conseil d'État ; une députation des grands officiers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et le conseil de l'ordre ; la Cour de cassation ; la Cour des comptes ; le Conseil impérial de l'instruction publique ; l'Institut impérial de France ; la Cour impériale de Paris ; l'archevêque de Paris et son clergé. — S. Em. le cardinal archevêque de Paris, ayant adressé quelques mots à S. Majesté, pour lui offrir ses vœux et ceux de son clergé, l'Empereur a répondu :

« Je suis toujours fort touché des prières que vous adressez au Ciel pour l'Impératrice, pour mon fils et pour moi. — Le clergé français, si éminent par sa piété et ses vertus, qui sait qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, peut compter, donnez-lui en l'assurance, sur ma protection et sur ma vive sympathie. »

La présentation a continué ensuite.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 4^{er} janvier.

Rome, 31 décembre. — Le cardinal Antonelli s'est opposé vivement à l'occupation d'Alatri par les troupes françaises. Il a déclaré que si le général de Goyon voulait occuper cette localité, il le ferait par la force, mais que le gouvernement de S. S. n'y donnerait jamais son consentement.

Rome 4^{er} janvier.

Le comité national romain a publié une affiche déclarant que l'émission des consolidés, faite par le gouvernement pontifical après le 27 mars 1861, ne serait jamais reconnue par le gouvernement italien. Dans le moment où le parlement italien a déclaré Rome capitale de l'Italie, le pouvoir temporel des papes a cessé son existence juridique.

M. le général de Goyon, présentant au pape les officiers français, a félicité Sa Sainteté au nom de tous les officiers et soldats qu'il commande ; il a parlé du dévouement dont ils sont animés envers le pape et a demandé, pour eux tous, la bénédiction apostolique.

Le pape a remercié M. le général de Goyon des sentiments qu'il venait d'exprimer au nom de la brave armée dont il connaît le dévouement pour sa personne ; il espère que la présence des soldats français à Rome ne permettra pas l'accomplissement d'un acte qui ne serait ni religieux ni politique. Enfin, le pape a appelé la bénédiction apostolique sur l'empereur, la famille impériale et sur toute l'armée française.

Londres, 2 janvier.

D'après les nouvelles de Lisbonne du 29, le bruit court que le roi Luiz est indisposé, à cause, sans doute, des pertes récentes qu'il a faites. On dit aussi que la santé du prince Dom Augusto a empiré. Le gouvernement a pris des mesures énergiques contre les auteurs de désordres. Cent individus ont été arrêtés.

Vingt-neuf personnes ont été témoins de l'autopsie

— Non, c'est impossible ? non, René n'est pas, ne peut pas être un assassin. Emilie, songez à la gravité de vos paroles. Craignez d'accuser un innocent. Dieu nous entend et nous juge. Oseriez-vous bien jurer devant lui que le marquis de Ternouze est un Caïn ?

Gabrielle s'était levée, et son visage, son maintien, sa voix respiraient la plus magnifique indignation. M^{me} de Sombrelle tressaillit ; elle eut peur de s'être trompée et de ne pas trouver cette enfant si facile à abuser et à intimider qu'elle l'avait cru. Elle hésita un instant avant de répondre ; puis, portant son mouchoir à ses yeux, elle s'écria d'un ton pathétique :

« Gabrielle, que je vous plains ! que nous sommes malheureuses toutes les deux ! »

Comme la baronne l'avait prévu, ces paroles dissipèrent l'indignation de Gabrielle et brisèrent son énergie. Elle fondit en larmes et tomba à genoux en murmurant d'une voix déchirante :

« Je vous en conjure, Emilie, rétractez votre accusation ! Dites-moi que René n'est pas coupable. Je suis à vos pieds ; ne m'y laissez pas mourir d'horreur et de désespoir ; rassurez-moi ! »

Un soupir fut l'unique réponse de M^{me} de Sombrelle.

« Vous ne le voulez pas ? demanda Gabrielle en levant sur elle un regard qui eût attendri toute autre qu'une femme jalouse. »

— Je ne le puis ! » répliqua Emilie en détournant la tête. Et elle releva Gabrielle, qui n'avait plus la force de résister ; elle l'attira à côté d'elle sur le banc de mousse ; elle lui passa un bras autour du cou, et continua d'un ton insinuant : « Quel in-

cadavre du prince Isao, et l'autopsie sera suivie d'une analyse chimique des intestins. L'examen médical n'admet pas le moindre soupçon de poison. L'opinion publique a été rassurée par ces recherches.

Londres, 2 janvier.

Le Shannon des Indes Occidentales apporte 2,267,680 dollars. L'Africa apporte 494,384 dollars de New-York.

Berlin, 1^{er} janvier.

Des lettres de Varsovie disent que les procédés du gouvernement deviennent moins rigoureux et expriment l'espoir que l'état de siège sera levé à la fin de l'année. L'empereur a donné une somme de 5,000 roubles pour être distribués entre les pauvres de Varsovie sans différence de religion. Le bruit courait à Varsovie que l'empereur viendrait dans cette ville.

Londres, 2 janvier.

Le Morning-Post contient un article en gros caractères, lequel est ainsi conçu :

L'Africa, qui a été retenu par lord Lyons pour l'expédition de dépêches en Angleterre, n'apporte pas de nouvelles ayant un caractère décisif. Lord Lyons a reçu, dans la nuit du 48 décembre, des instructions lui prescrivant de demander la restitution absolue des prisonniers et des excuses (apologie).

Lord Lyons devait, le 49 au matin, informer officiellement M. Sewart de la teneur de ces instructions. Si le président et le cabinet étaient animés de dispositions pacifiques, ils auraient pu ainsi éviter l'humiliation de céder à une demande péremptoire et aurait dû saisir cette opportunité pour offrir spontanément la réparation que nous demandons, et sur laquelle, en cas de refus, nous sommes prêts à insister.

Lord Lyons ayant retenu l'Africa deux jours à New-York, aurait encore pu, au besoin, télégraphier via cap Race, pour arrêter le steamer dans les 48 heures, et M. Sewart avait été informé par notre ambassadeur qu'il avait pour instructions d'agir comme nous venons de l'indiquer.

Mais, puisqu'aucun télégramme n'a été reçu au cap Race, au passage de l'Africa, nous pouvons en conclure que, dans les deux jours précédents, le cabinet de Washington n'avait pris aucune des décisions que pouvait lui suggérer la communication officieuse de lord Lyons. — Ce que nous savons seulement, c'est que jusqu'aux dernières dates de New-York, les relations entre lord Lyons et le gouvernement fédéral avaient conservé leur caractère de courtoisie et n'étaient nullement empreintes de malveillance.

Il est donc encore incertain si le gouvernement fédéral a préféré choisir la marche que lui indiquait la modération du gouvernement anglais, ou s'il s'est résolu d'attendre la réception officielle de nos demandes, et alors de soumettre l'affaire à une cour suprême de justice pour y conformer sa décision, ou bien enfin s'il a voulu rejeter nos demandes sous sa propre responsabilité.

Lord Lyons a dû présenter officiellement nos demandes le 22 ou le 23 décembre, ce qui aura donné au gouvernement fédéral jusqu'au 30 pour se prononcer, en admettant qu'il ait voulu profiter du délai qui lui avait été accordé. — La réponse, en tout cas, est donc maintenant en route pour l'Europe : elle peut nous arriver par le prochain steamer, ou, au plus tard, vers le 9 ou le 10 janvier.

Le Times admet qu'il y a des chances de paix. Cependant, dit-il, les nouvelles reçues jusqu'à présent ne suffisent pas pour dissiper les incertitudes de la situation. Ni M. Lincoln ni M. Sewart n'ont encore rompu le silence, et l'on sait qu'il n'y a pas de soli-

térêt aurais-je à calomnier le marquis ? A moins d'y être poussée par le devoir et la conscience, qu'elle femme avouera qu'on a tué son mari par amour pour elle ? »

Gabrielle poussa un faible gémissement et voulut se dégager des bras de la baronne ; celle-ci l'y retint par ces mots, prononcés avec l'accent de la douleur et de la prière :

« Ne me fuyez pas, ne me repoussez pas ! Cet amour criminel, je ne l'ai jamais encouragé ; j'en suis la première victime ; je suis la plus malheureuse de nous deux ; n'aggravez pas mon malheur par votre haine. »

— Lui ! un assassin ! disait Gabrielle avec désespoir sans écouter Emilie ; ô mon Dieu, j'en mourrai !

— Soyons indulgentes, interrompit la baronne avec une feinte douceur ; ne traitons point d'assassinat un acte spontané de démence.

— C'est vous, Emilie, vous qui excusez le meurtrier de votre mari !

— Plus il me fait horreur et plus se soulèvent en moi de mouvements de haine et de vengeance contre lui, plus je dois craindre de m'y trop abandonner et d'être injuste à son égard. Voilà pourquoi, après bien des luttes, bien des efforts, je suis arrivée enfin à me placer au point de vue de toute justice humaine et à trouver une excuse à son crime dans l'égarément de la passion. »

La baronne peinait un plaisir cruel à rappeler sans cesse à la pauvre jeune fille ce prétendu amour de René pour une autre. Et si la pensée du crime, en frappant Gabrielle d'épouvante, lui avait fait d'abord

darité dans le cabinet américain.

Le Morning-Post, dans un article semi-officiel, déclare que l'Africa n'apporte pas de nouvelles ayant un caractère décisif. Cependant, ajoute le Post, jusqu'aux dernières dates, les relations entre lord Lyons et M. Sewart étaient restées satisfaisantes.

Voici comment le Constitutionnel résume la politique impériale suivie pendant l'année 1861 :

« Nous avons écrit jour par jour l'histoire de l'année qui finit. Et l'on nous permettra bien de dire, en notre qualité de témoin quotidien, que l'œuvre de ces douze mois a été bonne au dedans comme au dehors. Au dedans, la politique libérale inaugurée le 24 novembre 1860 a suivi son cours et a eu un glorieux anniversaire. L'ordre créé par l'Empire porte son fruit naturel, la liberté, non pas une liberté orageuse et stérile, mais une liberté calme et féconde. La France, comprenant de plus en plus les institutions impériales, se montre de plus en plus remplie de reconnaissance pour un Souverain et de dévouement pour une dynastie qui lui ont donné l'ordre quand elle était menacée par une effroyable tempête et qui lui donnent la liberté, dès que l'ordre a retrouvé ses antiques fondements. »

« Au dehors, après dix années d'une politique loyale et généreuse, la France a repris son rang ; l'Europe apprend chaque jour à mieux connaître l'Empereur et à mieux apprécier l'Empire. Il fut un temps où la France était la terreur de l'Europe ; il fut un autre temps où elle n'était pas assez estimée ; aujourd'hui l'Europe nous estime et nous respecte. Elle sait notre puissance et elle sait aussi notre désintéressement. Se prononçant toujours pour les causes justes, le gouvernement impérial n'intervient avec son épée que quand l'équilibre européen est en péril. L'esprit de conquête ne l'inspire pas, c'est l'esprit de justice, et l'on peut voir déjà que c'est dans cette politique d'un grand souverain à la tête d'un grand peuple que se trouvent la grandeur la plus réelle et la gloire la plus durable. Paulin LIMAYRAC. »

BANQUET OFFERT A M. BERRYER.

M. Frédéric Thomas rend compte, dans le Siècle du 28, du banquet offert à M. Berryer. Nous empruntons à cette relation les détails suivants :

« Hier, dans les salons de l'Exposition des arts, rue Chauchat, 41, a été donnée la fête de l'éloquence. »

« On peut ainsi dire, car Berryer représentait l'éloquence, comme Béranger la chanson, comme Talma ou Rachel la tragédie déclamée, et Malibran la tragédie lyrique. »

« Aussi tout le monde a-t-il approuvé cette formule délicate mise dans la bouche de l'ordonnateur du banquet : Monsieur Berryer est servi. »

« Car Berryer, ce soir là, était le héros de la fête ; car il devait les effacer tous, les plus brillants et les plus illustres, accourus là de tous les points de l'horizon ou de toutes les sommités du pouvoir ; car tous, formant l'état-major de cette gloire exceptionnelle, ne revendiquaient d'autre titre à cette invitation que l'honneur d'avoir été les élus de la profession et d'avoir tenu ou de tenir encore le bâton de maréchal de notre ordre. Les bâtonniers en exercice de toutes les cours impériales de France, depuis la Savoie jusqu'à l'Algérie, se trouvaient à ce solennel rendez-vous à côté des anciens bâtonniers du barreau de Paris. »

« Une seule exception avait été faite en dehors du

oublier tout le reste, un nouveau trait bien douloureux lui perçait maintenant le cœur : le marquis ne l'avait peut-être jamais sincèrement aimée. Après quelques moments de réflexion, elle demanda d'une voix tremblante :

« Comment se fait-il que M. de Ternouze, étant épris de vous, ait paru me rechercher ? »

— Par dépit, par désespoir sans doute. En me voyant lui préférer M. de Sombrelle, il aura voulu me montrer qu'il se consolait de mes dédains. On peut-être a-t-il cherché sérieusement à se guérir d'une passion désormais illégitime ; peut-être a-t-il cru que vous alliez bientôt me supplanter dans son cœur, comme je l'espérais moi-même ; sinon, je n'aurais point encouragé ses visites. »

— Mais, que ne vous fuyait-il plutôt !

— Vous avez raison ; vous m'ouvrez les yeux sur une ruse qui m'avait échappé.

— Qu'elle ruse ?

— En vous le dévoilant, je vous affligerai.

— Qu'importe ! dit Gabrielle avec découragement ; n'ai-je pas déjà le cœur brisé ; ne m'avez-vous pas ravi une à une toutes mes illusions ? Parlez sans crainte.

— Eh bien, c'était chez moi que le marquis vous rencontrait fréquemment. Je lui permettais d'y venir pour vous, et il savait bien que, sans cela, malgré son étroite liaison avec mon mari, je ne l'aurais pas admis dans cette intimité.

— Ainsi, reprit Gabrielle, les joues pourpre, il se jouait sans pitié de mon repos et de mon amour ! Je n'étais qu'un prétexte, qu'un voile pour couvrir une

barreau, pour que la magistrature fût aussi représentée dans la personne de ses chefs. M. Devienne, premier président de la cour impériale, et M. Benoît-Champy, président du tribunal civil, étaient au nombre des invités.

« Un peu avant sept heures, M. Berryer, qu'accompagnait M. Jules Favre, a été introduit. Il était visiblement ému, et, sur le seuil du salon, il a donné une fraternelle accolade à Odilon Barrot ; puis, parcourant les rangs ainsi qu'un général passerait une revue, il a distribué de droite et de gauche des sourires de bienveillance et des poignées de main qui semblaient obéir au discernement de l'estime ou à l'inspiration de l'amitié. »

« A sept heures un quart, chacun a pris place autour de la table en fer à cheval dressée dans le grand salon de l'Exposition. »

« M. Jules Favre a parlé le premier et a porté un toast au héros de la réunion, à Berryer. »

« Il faudrait la parole enchanteresse de l'orateur pour rendre le charme des expressions et le bonheur des pensées qu'il a rencontrées en tressant cette couronne d'éloquence digne de la tête qui allait la recevoir. »

« Presque à chaque phrase, notre bâtonnier se voyait arrêté par des explosions de bravos. »

« Les passages les plus applaudis ont été ceux où, dans un magnifique langage, il félicite Berryer de sa fidélité au même culte, de son dévouement obstiné à la défense du droit, et de l'indépendance de sa vie. »

« M. Berryer était si ému que, pour la première fois de sa vie peut-être, la parole lui résistait. On eût dit que son cœur allait éclater. »

« Mais bientôt il a pu épancher toute sa reconnaissance. Puis, par une de ces inspirations soudaines qui sont le privilège des belles âmes, tout à coup le souvenir de son père est venu attendrir et sanctifier sa joie. Et quand, offrant comme un hommage de piété filiale ce triomphe à son père, Berryer nous a remerciés tous avec un accent inexprimable de cette fête qui n'était pas un adieu, tous les cœurs se sont sentis oppressés et tous les yeux humides. On n'avait pas la force d'applaudir, on écoutait, et ce n'est que plus tard que les acclamations ont pu se donner carrière. »

« M. Marie a pris ensuite la parole pour porter un toast à l'union des barreaux de France. M. Pervinquières, doyen du barreau de Poitiers, y a répondu au nom des bâtonniers de toutes les cours des départements. »

Chronique locale.

Par arrêtés ministériels en date du 24 décembre 1861, M. Masson, chargé de l'enseignement de l'histoire au Lycée impérial de Cahors est chargé de l'enseignement de l'histoire au Lycée impérial de Bourges.

M. Maze, licencié ès-lettres, est chargé de l'enseignement de l'histoire au Lycée de Cahors.

M. Chevillard, censeur des études au Lycée impérial de Cahors est appelé aux mêmes fonctions au Lycée impérial de Tours.

Par arrêté préfectoral, en date du 3 janvier 1862, le sieur Bories (Jean-Antoine), actuellement agent secondaire de 1^{re} classe, attaché au service du contrôle des travaux du chemin de fer d'Orléans (réseau central), est nom-

passion coupable ! Et moi qui me croyais aimée, qui m'imaginai qu'il voulait faire de moi sa femme !

— Je le croyais aussi. Mais bientôt, sans deviner, à beaucoup près la funeste vérité, je m'aperçus qu'il n'avait pas un véritable amour pour vous, mais un simple caprice. C'est alors, ma chère Gabrielle, que, pour ménager votre cœur et vous donner le beau rôle, j'appelai votre attention sur la différence des rangs et vous conseillai de renoncer de vous-même à une union impossible. De cette façon, vous croyez faire un sacrifice et être longtemps aimée et regrettée ; c'était la consolation la plus douce qu'il pût vous rester. »

Gabrielle essaya de sourire en signe de remerciement ; elle n'en eut pas la force et éclata en sanglots. La baronne l'apaisa par des témoignages d'affection et poursuivit :

« Quand vous eûtes quitté Paris en laissant à René votre lettre d'adieu, il me parut soulagé d'un grand poids. Sans doute, il avait senti combien il était coupable à votre égard, il avait compassion de vous, et il était heureux de se voir affranchi d'une position fautive. Il lui échappa quelques allusions à son amour pour moi ; à la manière dont je les accueillais, il sortit furieux, presque fou ; le lendemain, il chassait avec Gustave, et l'on me rapportait le soir le corps inanimé de mon mari. »

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

mé agent secondaire de la même classe, attaché au service de la navigation du Lot, en remplacement du sieur Couybes, dont la démission est acceptée.

Un arrêté préfectoral du 4 janvier 1862 a prescrit une enquête sur l'opportunité du déclassement de la route départementale n° 17, de Villesèque à Agen, proposé par le Conseil général dans sa dernière session, l'importance de cette route étant aujourd'hui très-secondaire.

M. le Préfet a visité, mardi dernier, à deux heures le lycée impérial de Cahors.

Malgré la surprise causée par cette visite inattendue, les élèves ont été aussitôt se ranger avec ordre dans la cour des classes. M. le Préfet a parcouru les rangs, a félicité le Proviseur sur la bonne tenue de ses élèves et a accordé un jour de plus de vacance à l'occasion du jour de l'an. Tous les élèves ont reçu cette étreinte avec joie et ont fait simultanément entendre les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet !*

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 1861, M. Rodolone (Félix) a été nommé surnuméraire des contributions indirectes dans le département du Lot, en remplacement de M. Bories, nommé commis de 3^e classe à Carvin (Pas-de-Calais).

Le dimanche, 12 janvier, fête de l'Épiphanie, M. Layral, auteur des poésies sur Roc-Amadour, doit prêcher à la Cathédrale.

Un arrêté de M. le Préfet de la Charente, affiché dans notre ville, porte à la connaissance du public qu'un concours pour le choix de trois agents-voyers adjoints et de trois agents-voyers cantonaux, aura lieu à Angoulême, à l'hôtel de la Préfecture, le 1^{er} mars 1862, à l'heure de midi. Le traitement annuel d'agents-voyers adjoints est de 1.800 fr., augmenté des frais de déplacement jusqu'à concurrence de 600 f. par an ; — celui d'agents-voyers cantonaux, de 1,000, 1,200 ou 1,500 fr., selon la capacité du candidat. Pour être admis au concours, les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture de la Charente (division de l'intérieur et des travaux publics, où l'on donnera, d'ailleurs, tous les renseignements désirables), avant le 1^{er} mars 1862.

Le Collège de Figeac a reçu, mercredi 13 du courant, une visite dont il conservera longtemps le souvenir. M. le Recteur de l'académie, dans sa sollicitude pour les enfants de nos contrées, a bien voulu honorer de sa présence la maison qui leur sert d'asile. Au milieu de ses préoccupations nombreuses, il n'a pas oublié que notre collège par le nombre des élèves la valeur des études et le succès qu'il ne cesse d'obtenir depuis longues années, occupe à bon droit un des premiers rangs parmi les établissements universitaires soumis à sa haute surveillance. Aussitôt après son arrivée, M. Rocher a fait appeler tous les fonctionnaires dans le salon du principal, et, après avoir félicité M. Barry de son habile direction, il a adressé aux professeurs des conseils pleins de sagesse, des encouragements flatteurs et de gracieux éloges sur leur zèle à remplir leurs pénibles fonctions, il les a remerciés du concours aussi dévoué qu'efficace qu'ils prêtent au principal pour maintenir l'état florissant d'un établissement dont notre cité se fait un titre de gloire, et pour lequel elle s'impose, chaque année, de nouveaux sacrifices. Accompagné de tous les fonctionnaires, M. le Recteur s'est ensuite rendu dans la salle des exercices où les élèves réunis l'attendaient avec impatience. Dans une allocution aussi chaleureuse que paternelle, avec cette éloquence qui distingue si bien l'ancien magistrat, aujourd'hui le chef éminent de notre académie, il a fait entendre des paroles qui ont trouvé de l'écho dans leurs cœurs et qu'ils ont écoutées avec un respectueux recueillement. Des applaudissements prolongés et les cris répétés de : *vive M. le Recteur !* ont accueilli les discours de M. Rocher. Pour témoigner aux élèves le plaisir que lui causait leur vive sympathie, et leur laisser en même temps un agréable souvenir de son passage, M. le Recteur a bien voulu leur accorder un jour de congé, attention à laquelle le jeune âge n'est jamais insensible.

Au moment où M. Rocher allait quitter le collège, M. le principal, au nom des maîtres et des élèves, l'a vivement remercié d'une visite qui ne sera pas stérile, et que tous verraient avec bonheur se renouveler quelquefois encore.

(Mémorial de Figeac.)

Les aspirants au titre d'officier de santé et de pharmacien de seconde classe sont prévenus que les examens pour l'obtention du certificat de grammaire prescrit par le règlement du 25 décembre 1854, auront lieu à Toulouse, dans une des salles de l'École de médecine, le jeudi 9 janvier, à 8 heures du matin.

C'est aujourd'hui 1^{er} janvier, que les militaires des classes 1855, 56 et 57, qui ont obtenu des congés de six mois renouvelables, partent de leurs corps pour se rendre dans leurs foyers.

Les militaires de la classe 1854 qui étaient encore sous les drapeaux, sont également renvoyés aujourd'hui avec leur congé définitif.

Dès ce matin des soldats et sous officiers de toutes armes sillonnaient Paris pour gagner les gares de chemins de fer.

On évalue à 55,000 le nombre des militaires renvoyés du service définitivement ou provisoirement.

Hier, vendredi, jour de foire, la nommée Alvent vint avertir le Commissaire de police, se trouvant à la halle, on lui avait sous-trait son mouchoir de poche, dans lequel se trouvait serrée une pièce de 10 fr.

Pendant qu'elle déposait ce fait, le garde champêtre Guénard, de service à la halle, conduisit devant le commissaire de police le nommé L..., propriétaire, à Thérat, qu'il venait de surprendre essayant d'enlever le mouchoir à une paysanne.

Les soupçons du premier vol se portèrent alors sur L... ; on le fouilla et on trouva sur lui un mouchoir blanc marqué des lettres N. L. et une pièce de 10 fr.

Devant ces preuves, le sieur L..., malgré ses protestations, fut aussitôt conduit à la maison d'arrêt de la ville.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Pour les représentations de M^{lle} Irma AUBRY, artiste du théâtre du Palais-Royal.

Dimanche, 5 janvier 1862,

Gentil Bernard, comédie-vaudeville en cinq actes. M^{lle} Irma remplira le rôle de *Gentil Bernard*.

Margot ou les bienfaits de l'éducation, vaudeville en un acte.

Ce n'est pas sans plaisir que nous avons lu sur la dernière affiche du théâtre, qu'une pièce de M. Léon Valéry, notre compatriote, était mise à l'étude. Nous ne saurions trop féliciter la direction d'avoir pris cette heureuse initiative. *Rose de Montal* attirera, nous en sommes convaincu, tout Cahors au théâtre. Cette pièce se recommande aux Cadurciens parcequ'elle est l'œuvre d'un de leurs poètes déjà bien connu, et que le sujet est puisé au sein même de notre département.

Le manque d'espace nous prive aujourd'hui du plaisir de rendre compte des deux brillantes représentations de la semaine ; disons seulement que M^{lle} Aubry a été comme toujours admirable dans tous ses rôles et que les autres artistes ont fait tous leurs efforts pour la bien seconder. MM. David, Kernann, Gustave et Georges ont surtout mérité les applaudissements des spectateurs.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 28 décembre.

Le jour de Noël, le Saint-Père a célébré solennellement la messe dans la basilique de Saint-Pierre. Parmi les assistants, il y avait la famille royale de Naples ainsi que tous les membres du corps diplomatique. Suivant l'usage, le Pape, après la messe, avant de rentrer dans ses appartements a reçu les hommages, et les félicitations qu'au nom du sacré collège lui a adressé le cardinal Mattei.

Le 27, à midi, le Saint-Père a reçu dans le salon du Consistoire tous les officiers de la petite armée pontificale qui se trouvent pour le moment à Rome. A cette occasion Mgr. de Mérode, en qualité de pro-ministre des armes, a fait au Saint-Père un discours où il a dit qu'il avait l'honneur de lui adresser les félicitations et les vœux de de tous les officiers et les soldats, et qu'il se rendait l'interprète du dévouement et de la fidélité dont tous sont animés pour la personne sacrée du Souverain-Pontife et pour le Saint-Siège.

Le Pape a répondu qu'il remerciait du fond du cœur tous les officiers réunis devant lui, ainsi que les absents et les soldats pour les sentiments si honorables que lui exprimaient en leur nom le pro-ministre des armes. Ce dévouement a-t-il dit, lui donne la consolation dans les circonstances présentes. Il a ajouté qu'il comptait sur eux, mais que le moment de l'action n'était pas encore arrivé et qu'il fallait attendre et souffrir les tribulations. Il a dit que l'Eglise triompherait de ses ennemis. « Simon est mort, a ajouté S.S. ; mais Pierre vit encore et vivra jusqu'à la fin des siècles dans les pontifes romains, si la mort n'empêche d'en voir la victoire, mes successeurs auront ce bonheur ; car l'Eglise doit toujours triompher, Jésus-Christ l'a dit. »

Ce discours du Saint-Père a fait une impression si forte

que plusieurs étaient très émus ; il a parlé avec force et lui-même a éprouvé une grande émotion.

Mgr. le nonce de Bruxelles part de Rome demain.

M. le général de Goyon a fait au gouvernement pontifical la demande de 7,000 matelas destinés aux soldats français qui se trouvent dans les diverses villes des provinces de Froninone de Velleki et de Viterbe. Jusqu'ici on n'avait fourni des matelas que pour les soldats de la garnison de Rome et de Civita-Vecchia. Les 7,000 matelas coûteront au gouvernement au moins 60,000 écus.

Le jeune duc de Siano qui avait signé, avec le duc de Piombino, une adresse engageant le roi Victor-Emmanuel à venir à Rome, est de retour depuis quelques temps. A son départ, l'an dernier, il avait été prévenu, en recevant son passeport, qu'il ne pouvait plus rentrer à Rome sans une autorisation spéciale. Cette autorisation lui a été donnée.

POLOGNE.

Cracovie, 30 décembre.

Les églises catholiques sont toujours fermées à Varsovie, malgré les exhortations du gouvernement pour les faire ouvrir.

On assure que M. de Hube, directeur des affaires ecclésiastiques, a ouvert des négociations avec le Saint-Siège pour la nomination d'un archevêque, et qu'il propose Mgr. Marszewski. Cette nomination produirait un excellent effet.

Les officiers polonais qui ont chanté dans les églises le 15 octobre ont été dégradés. Le promoteur de cette démonstration, l'enseigne Szadkowski, a été fusillé dans la citadelle.

ESPAGNE.

La température est loin d'être aussi belle de l'autre côté des Pyrénées qu'elle l'est sur ce versant. Le 22, tous les courriers, même celui de Madrid, ont manqué à Pamplune, par suite de la pluie et de la neige qui sont tombées pendant trois jours consécutifs.

Les journaux de Madrid annoncent que les explications échangées entre les gouvernements de Paris et de Madrid, ont mis fin à l'amiable à l'incident de Valence, relatif au maréchal Pélissier.

PORTUGAL.

Le 22 décembre 1864, dans la réunion des Cortés générales extraordinaires du royaume de Portugal, sous la présidence du vicomte de Castro, président supplémentaire de la Chambre héréditaire, le roi dom Luis 1^{er}, le sceptre royal en main, a pris place sur un trône. Le roi dom Luis 1^{er}, la main droite étendue sur les Saints Evangiles couverts d'une croix, a renouvelé le serment en ces termes :

« Je jure de maintenir la religion catholique, apostolique romaine et l'intégrité du royaume, d'observer et faire observer les constitutions politiques de la nation portugaise et autres lois du royaume, et de pourvoir, autant qu'il sera en moi, au bien général de la nation. »

TURQUIE.

Constantinople, 28 décembre.

Fuad-Pacha, si impatiemment attendu, est enfin arrivé vendredi dernier.

La brillante réception qui a été faite ici au nouveau grand vizir a achevé de nous montrer que l'on attend tout de lui et que le Sultan et les ministres de la Porte le regardent comme le seul sauveur de la Turquie.

A sa rentrée au palais, après la prière, le Sultan a eu une longue entrevue avec Fuad-Pacha et ne la congédie que pour l'envoyer en grande pompe recevoir son investiture à la S. Porte. Le même jour, tous les ministres se sont empressés d'aller offrir leurs félicitations au nouveau chef du cabinet. Le lendemain, ce dernier a été de nouveau appelé au palais où se trouvaient réunis quelques-uns des ministres, et un conseil privé a été tenu en présence du Sultan.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Départements.

Mgr l'archevêque d'Albi dont la haute sollicitude et la charité s'étendent sur toutes les infortunes, vient d'adresser au clergé de son diocèse la circulaire suivante qui a été lue, dimanche, dans les églises paroissiales :

Albi, 21 décembre 1861.

Il a plu à Dieu, Nos Très Chers coopérateurs, d'éprouver notre santé par des douleurs qui nous ont obligé d'interrompre, pendant quelques semaines, l'exercice des fonctions de notre ministère. Nous profitons des premiers moments de notre convalescence pour faire un appel à la charité de nos diocésains, en faveur des victimes de l'inondation qui a causé naguère tant de désastres sur plusieurs points de l'arrondissement de Castres et, en particulier, dans la paroisse de Brassac.

Les pertes occasionnées par le fléau sont énormes, et nous ne pouvons pas espérer de dédommager entièrement ceux qui les ont subies. Mais, du moins, nous ne saurions refuser de leur venir en aide selon la mesure de nos facultés et d'adoucir ainsi, autant qu'il dépendra de nous, la rigueur de leur triste situation. La religion dont nous avons le bonheur de professer les doctrines nous en impose l'obligation :

l'humanité seule nous en fait un devoir.

En conséquence, une quête pour le soulagement des inondés aura lieu dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche qui suivra la lecture de la présente circulaire. Vous voudrez bien en adresser le produit au secrétariat de notre archevêché, sous le plus bref délai possible.

Agréez, Nos Très Chers Coopérateurs, l'assurance de notre sincère attachement en N. S. J.-.

† J.-J.-M. EUGÈNE, archevêque d'Albi.

— On écrit de Mazamet (Tarn), le 23 décembre :

La manufacture Durand, la plus importante du pays, vient d'être dévorée par les flammes. La perte est évaluée à 300,000 fr.

(Journal du Tarn.)

BIBLIOGRAPHIE

HEURES INTIMES.

Poésie, par LÉON VALÉRY (1).

Ainsi quand deux torrents, dans leurs gorges profondes,
De deux monts opposés précipitant les ondes
Dans le lit trop étroit qu'ils vont se disputer,
Viennent au même instant tomber et se heurter...
Et, poussant leur fureur au lit qui les rassemble,
Tout en s'y combattant roulent leurs flots ensemble.
LAMARTINE. — Les Poètes.

Voilà bien l'image du XIX^e siècle, siècle de luttes et d'oppositions de principes : c'est là sa misère et sa grandeur : il n'a encore que soixante années d'existence, et il a entassé toutes les ébauches et toutes les ruines : aspirations vers le bien, essais infructueux et stériles, découragements soudains, généreuses illusions, léthargiques assoupissements, audacieuses entreprises, désirs inassouvis du vrai, rien n'a manqué à ce fils aîné de la révolution, venu au monde en un jour d'orage.

Mais puisque la littérature d'une époque est le commentaire de son histoire, celle du XIX^e siècle a dû avoir aussi ses heures de luttes et ses contrastes saillants. En effet, tandis que la philosophie spéculative se spiritualise et s'épure, la poésie et le roman, philosophie morale mise à la portée de tous, psychologie à l'usage du vulgaire, se matérialisent et se corrompent.

En présence de cette dégénérescence de l'art, la jeunesse devrait protester avec énergie contre cette littérature nouvelle, qui pratique le culte de la matière idéalisée ; elle devrait protester contre ce sensualisme grossier qui brûle ce qu'on adorait jadis, qui pollue en les abaissant dans ses créations, ce que la jeunesse a de plus pur : son cœur et son amour.

Les *Heures intimes* de M. Valéry n'entrent pas, comme son titre pourrait le faire croire, dans la catégorie des livres fort en vogue, où l'auteur, sans pudeur et sans respect pour lui-même et pour ses lecteurs, dévoile, au milieu des enivres d'une orgie, des éclats de rire et des coupes, les actes les plus secrets de sa vie. Leurs muses ressemblent à ces femmes qui ont dépoillé peu à peu la subtile essence de la nature féminine, elles ont perdu la délicatesse en même temps que la pudeur. Elles sont ces âmes du Dante qui ont perdu l'intelligence : « *La gente dolorosa ch'anno perduto il ben del intelletto.* »

M. Valéry, lui, possède le tact exquis des convenances littéraires qui doit toujours guider un écrivain de bon goût. Sa muse n'est pas décollée... Il n'ignore pas qu'il est des sentiments délicats qu'il faut cacher à tous ; qu'il est des douleurs secrètes que le lecteur ne doit jamais connaître : aussi ne trouvez-vous jamais dans son livre le sentiment et la douleur mis à nu. Le poète les a cachés sous des feuilles de cyprès et des couronnes d'immortelles : le lecteur doit deviner ce que le poète ne dit pas.

Un des caractères distinctifs du talent de M. Valéry est la souplesse. Ode, fable, épître, poème, légende, élégie, tout est traité avec un égal succès. La poésie, pour lui, est une compagne qui prend part à ses jeux, à son bonheur ; qui a un sourire pour toutes ses joies, une larme pour toutes ses douleurs !

Après trois ans de pleurs, elle a rejoint sa fille...
Dans l'éternel lincoel
Elles dorment ; et moi, désormais sans famille,
Je suis demeuré seul !
Seul, avec mes longs deuils, aux poignantes tristesses,
Aux sombres désespoirs,
Seul, avec mon néant ; seul, avec mes deux tresses
De cheveux blonds et noirs !... (3)

N'est-on pas instinctivement porté à aimer

(1) Paris, librairie de L. Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 14. — 1860.

(2) *HEURES INTIMES*, page 171. — *Les deux tresses*.

(3) *Idem*, page 195.

ce poète, qui emprunte son charme aux sentiments les plus purs et les plus élevés ?

..... Je n'eus pour inspirer mes chants
Rien que mon cœur, la nature et les champs (1).

Certes, celui-là est bien poète qui comprend, comme M. Valery, la haute mission de la poésie.

Oui, la muse se doit à toute cause auguste !
A l'exilé proscrit par un arrêt injuste,
Pour verser sur ses maux une goutte de miel ;
Aux morts pour les pleurer et prier sur leur tombe,
Aux héros, aux martyrs, au pauvre qui succombe
Pour lui crier courage et lui montrer le ciel (1).

Ainsi conçu, ainsi exécuté, le livre de M. Valery a de grandes chances de succès auprès des amis encore nombreux de la saine littérature. Pour nous, du reste, il n'est pas un nouveau venu : c'est une vieille connaissance et un ami. On se rappelle encore *Rose de Montal*, drame en vers, qu'il fit représenter sur notre théâtre à l'âge de 15 ans. Cahors a toujours été pour ce charmant poète sa ville de prédilection, sa ville adorée...

César devant tes murs avait osé paraître,
Noble cité gauloise ! et toi, qui sous un maître
N'avais jamais courbé ta farouche ardeur,
Il voulut à sa gloire ajouter ta conquête ;
Il voulut t'asservir !... Soudain levant la tête,
Tu poussas vers les cieux ton cri de liberté.

Ne te reste-t-il pas, ô ma ville adorée !
Ton fleuve aux flots profonds, ta fontaine sacrée,
Tes sonores échos, ton ciel que nous aimons,
Tes grottes, tes remparts, ton site qu'on renomme,
Devant lequel César crut voir une autre Rome,
Ton pont aux vieilles tours, rivaux de tes monts.

FREDERIC FIEUZAL, avocat.

Paris.

2 janvier.

— Le *Constitutionnel* a annoncé, et divers journaux répètent après lui, que le Sénat et le Corps législatif seront convoqués pour le 29 janvier.

(1) *Idem*, page 41.

Nous croyons savoir que cette convocation est décidée non pour le 29, mais bien pour le lundi 27.

(Ami de la Religion.) Th. Martin.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 décembre, ont été adjoints, avec voix consultative, à la commission spéciale chargée de la révision du codex, MM. Robinet, Boudet et Gobley, membres de l'académie impériale de médecine (section de pharmacie, et MM. Mayet et Mialhe, pharmaciens à Paris.

— La veille du 1^{er} de premier de l'an, à une heure, place Vendôme, tous les tambours de la garnison, réunis au nombre de 5 à 600, ont donné une aubade de 1^{er} de l'an à S. Exc. le maréchal Magnan. De là ils se sont rendus dans la cour des Tuileries. La foule était immense devant la grille. La formidable musique faisait vibrer tous les échos.

— Le même jour ont eu lieu au ministère et à l'hôtel-de-ville, ainsi que dans les grandes administrations, les réceptions annuelles de toutes les personnes employées dans les administrations centrales.

— Le ciel s'étant voilé de nuages, l'éclipse de soleil n'a pu être observée à Paris.

— L'Académie des sciences morales et politiques tiendra sa séance politique annuelle, samedi prochain, 4 janvier 1862, à une heure précise.

M. Mignet, secrétaire perpétuel, lira une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Hullam*, associé étranger de l'Académie.

— L'orphéon de la ville de Paris, à l'occasion de la fête de Ste-Généviève, chantera au Panthéon, le 5 janvier prochain, à midi, une messe de M. François Bazin. Après la messe, les orphéonistes exécuteront une hymne en l'honneur de la Ste Geneviève, composée également par F. Bazin. — L'orgue sera tenu par M. Léon Laumonnier, organiste du Panthéon.

— S. A. I. la princesse Mathilde a honoré de sa présence les salons d'étrennes de la maison

Alph. Giroux, et a daigné faire un choix parmi les nouveautés créées cette année.

— A partir de mercredi 1^{er} janvier 1862, le prix du pain, à Paris, est fixé comme suit :
Le pain de première qualité, 45 c. le kilog. ;
Le pain de 2^e qualité, 38 c. le kilog.

Pour extrait : LATTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins-et-Spiritueux. — Les 3/6 du Nord continuent à être en voie de hausse. Le disponible vaut 74 fr. ; le livrable sur les quatre premiers 76 à 77 fr. l'hect. à 90 degrés ; les 3/6 du Midi restent sans variation à 400 fr., le tout à l'entrepôt. Les eaux-de-vie sont sans aucune affaire. Les cours sont nominaux : sur les marchés de production, il se fait également peu de transactions. Les eaux-de-vie nouvelles de Cognac n'ont paru et ne pourront paraître qu'en très-petite quantité, vu l'exiguïté de la récolte. Les prix sont donc restés jusqu'à présent très-irréguliers.

Les vins ont un courant d'affaires ni plus ni moins animé que par le passé. On ne sera donc guère fixé sur les chances d'une reprise, si elle se manifeste, que vers la fin de janvier. Les vins nouveaux commencent à se faire ; le froid qui est survenu est très-favorable. Les vins de l'an dernier se placent toujours bien au commerce de détail. On remarque un peu moins d'arrivages par les voies ferrées.

(Moniteur agricole.)

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 45^c ; 2^e catégorie 1^{er} 05.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 décembre 1861.

32 Versements dont 27 nouveaux... 1,541^{fr} »
10 Remboursés dont 4 pour solde... 2,074 49

FOIRE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Vendredi, 3 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	1025	109	28 ^{fr} 55	78 k. 240
Mais.....	473	68	17 ^{fr} 25	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE :
Bœufs, 954. Chevaux, 8. Mulets, 7. Anes, 19.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

2 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100	67 55	»	»
4 1/2 pour 100	95 35	»	»
Obligations du Trésor ..	446 25	»	»
Banque de France.....	2950	»	»

3 janvier.

Au comptant :			
3 pour 100	67 55	»	»
4 1/2 pour cent	95 40	»	05
Obligations du Trésor ..	447 50	4	25
Banque de France.....	2930	»	20

4 janvier.

Au comptant :			
3 pour 100	67 55	»	»
4 1/2 pour 100	96 10	»	70
Obligations du Trésor ..	447 50	»	»
Banque de France	2955	»	25

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

2 janvier. Amadiou (Emile).
3 — Lafargue (François).
4 — Fournié (Jean).
4 — Brie (Louise-Jeanne).

Mariages.

3 — Bergues (Antoine), cultivateur, et Vincent (Louise), sans profession.

Décès.

3 — Deltheil (Antoine), tailleur d'habits, 68 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATTOU

EXTRAIT

Des annonces judiciaires publiées dans le *Courrier du Lot*, au n° 1361, du 1^{er} janvier 1862.

Etude de M^e DELPY, avoué à Cahors.

Vente sur saisie immobilière, de divers immeubles sis sur la commune de Labastide-du-Vert,

Sur le sieur Joseph Delsol, meunier, domicilié à Labastide-du-Vert, canton de Catus.

Requête de François Boy, marchand de chevaux, domicilié au lieu dit Coin-dres, commune de Naintrie (Vienne).

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

- 1^o Une vigne contenant 85 ares 50 c.
- 2^o Un bois, partie vigne, contenant 49 ares 15 centiares.
- 3^o Une vigne contenant 40 ares 50 c.
- 4^o Un bois contenant 8 ares 60 cent.
- 5^o Une vigne contenant 60 ares 80 c.
- 6^o Une vigne contenant 30 ares 60 c.
- 7^o Une friche, partie vigne, contenant 46 ares 30 centiares.

L'adjudication de ces immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le premier février prochain, sur la mise à prix de deux cents francs. Signé : DELPY, avoué.

Eclairage Minéral par le SCHISTE

Vente en gros et en détail. — Dépôt de Lampes électriques.

L'impulsion progressive imprimée à l'éclairage au Schiste a porté ses fruits ; aussi pour donner encore plus d'extension à ce genre d'industrie et en faire profiter sa nombreuse clientèle, la dame veuve CHAMPARINY, vient de réduire le prix de vente de ce liquide.

L'abaissement des prix devant doubler le chiffre des ventes, ce sera là une voie évidente de progrès pour l'acheteur, sans être une cause de perte pour le vendeur.

Indépendamment de la réduction annoncée, elle continuera, comme par le passé à livrer au commerce des huiles légères, de premier choix et, sans contredit de l'une des meilleures provenances de France.

L'on trouvera, dans ses magasins, situés toujours place du Palais de Justice, un assortiment complet de lampes électriques, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la confection, et donnant une lumière qui ne souffre pas de comparaison.

A compter du 1^{er} décembre prochain, le litre de schiste léger, première qualité, précédemment vendu 1 fr. 25 cent., est réduit à 1 fr. 10 cent.

MAISON DE MERCERIE ET BONNETERIE MAURY FRÈRES

Gros, 1/2 gros, détail. Rue de la Liberté, à CAHORS. Gros, 1/2 gros, détail.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.

Galerie Bonafous, à Cahors.

GASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Billets de mariages, etc., etc.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs ; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.